

## [À propos](#)

### **Quid justitiae**

Entre média d'information et source doctrinale, *Quid justitiae* est un blogue francophone dédié au droit international pénal et au droit international humanitaire. Il sert de plateforme de communication quasi-simultanée entre experts et étudiants et d'outil servant à la réflexion, à la vulgarisation et à l'avancement du droit, ouvrant une porte sur le monde à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer, brièvement ou longuement, sur le sujet de leur choix.

L'expression latine *Quid justitiae*, qui signifie « Qu'en est-il de la justice ? », invite à vous interroger sur la justice, à partager vos réflexions juridiques et à soumettre vos textes sur des enjeux de droit international pénal, de droit international humanitaire et de droit international des droits humains.

### **Historique**

En 2012, la [Clinique de droit international pénal et humanitaire](#) de la Faculté de droit de l'Université Laval a créé le *Blogue de la Clinique*, initialement hébergé sur son site institutionnel. Les billets étaient alors édités par l'équipe de direction de la Clinique et ses bénévoles.

Dès l'obtention de la [Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux](#) par la professeure Fannie Lafontaine, en novembre 2013, les étudiants de la Chaire se sont impliqués auprès de la Clinique pour soutenir ses activités d'édition du *Blogue de la Clinique*, découplant ainsi ses capacités d'édition.

Après cinq ans d'activités et plusieurs centaines de billets plus tard, la Clinique et la Chaire ont décidé de renforcer leur collaboration et de redonner un nouveau souffle au *Blogue de la Clinique* en lui accordant une identité numérique distincte et une nouvelle dénomination, *Quid justitiae*, tout en conservant sa vocation d'origine.

### **Avertissement**

Notez que les réflexions contenues dans les billets publiés sur le *Blogue de la Clinique* ou sur *Quid justitiae* n'appartiennent qu'à leur(s) auteur(s) et ne peuvent entraîner ni la responsabilité de la Clinique de droit international pénal et humanitaire, de la Chaire de recherche du Canada sur la justice pénale internationale et les droits fondamentaux, de la Faculté de droit de l'Université Laval, de l'Université Laval ou de leur personnel respectif, ni des personnes qui ont révisé et édité ces billets, qui ne constituent pas des avis ou conseils juridiques.